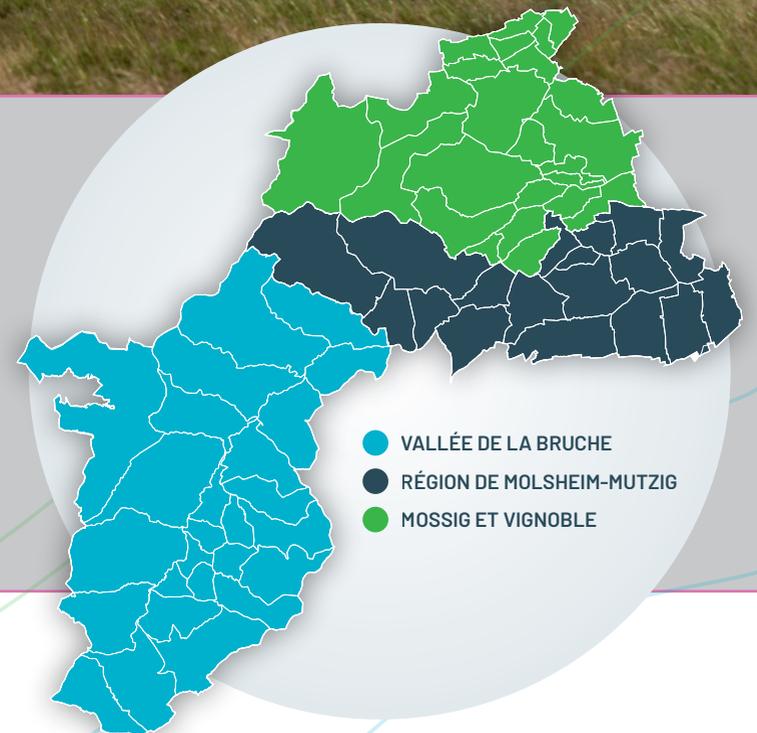




PETR
BRUCHE
MOSSIG

RAPPORT D'ACTIVITES



- VALLÉE DE LA BRUCHE
- RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG
- MOSSIG ET VIGNOBLE

BRUCHE
MOSSIG
PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL ET RURAL

2020



PARTENAIRES



SOMMAIRE



4

STRUCTURATION
INSTITUTION-
NELLE

15

EXERCICES
DES
COMPETENCES

6

LES
MOYENS
HUMAINS
ET
FINANCIERS

16

SCoT

26

EXERCICES
DES
ATTRIBUTIONS

19

ELABORATION
DU
PLAN
CLIMAT

27

TRANSITION
ENERGETIQUE

24

PROJET
DE
TERRITOIRE

36

DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL

STRUCTURATION INSTITUTIONNELLE

Le PETR Bruche Mossig constitué entre la Communauté de Communes de la Vallée de la BRUCHE, la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, et la Communauté de Communes de la MOSSIG et du VIGNOBLE, regroupe 68 communes totalisant 87 218 habitants (données INSEE 2017 - population totale).



La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAP-TAM), promulguée le 27 Janvier 2014, a proposé notamment, dans son article 79, un nouvel outil du développement local : le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)¹.

Espace de mutualisation et de coopération entre établissements publics de coopération intercommunale, le Pôle territorial permet de redonner une assise juridique aux territoires de projets, notamment aux Pays, issus de la Loi dite LOADDT de 1999.

1 régi par le nouvel article L. 5741-1 du Code général des Collectivités territoriales, relevant du droit applicable au syndicat mixte fermé (Art. L. 5711-1 CGCT).

Le Syndicat Mixte du SCoT Bruche-Mossig, devenu Syndicat Mixte du Territoire Bruche-Mossig (AP du 20 Février 2019), a organisé sa transformation en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) pour poursuivre la politique de développement durable, initiée par le Pays Bruche-Mossig-Piémont, dans une approche prospective à long terme. Jusqu'en 2018 le Syndicat Mixte avait pour unique objet l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale sur l'ensemble de son territoire.

Le PETR garde la vocation du Pays d'être un outil de proximité en proposant à la fois des services à la population et la mise en œuvre de projets de développement local. Le PETR porte aussi la démarche d'aménagement durable du territoire avec la mise en œuvre du SCoT Bruche Mossig et l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial.



Il est fondé sur l'ambition initiale des acteurs locaux de promouvoir l'organisation d'un espace de développement aux portes de la métropole strasbourgeoise et de relever le défi de l'organisation spatiale et de l'aménagement de ce territoire.

Son action s'inscrit en complémentarité avec celle des EPCI membres, dans le respect des compétences et attributions que ces derniers lui dévoluent.

LES INSTANCES DU PETR

Instances décisionnelles

Suite aux élections municipales intervenues en mars et juin 2020, les communautés de communes suivant le renouvellement général de leurs organes délibérants, ont renouvelé leurs délégués au PETR. Conformément à ses statuts, le PETR Bruche Mossig est administré par un Comité Syndical composé de **56 membres**, assurant la représentativité des Communautés de Communes membres, dont la répartition a été fixée en tenant compte du poids démographique de chacun, comme suit :

- Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble : **15 membres titulaires**
- Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig : **26 membres titulaires**
- Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche : **15 membres titulaires**

- **François SCHNEIDER**, Maire de Cosswiller,
- **Fabien BLAESS**, Maire de Dangolsheim,
- **Nicolas WINLING**, Maire de Dahlenheim,
- **Pierre Paul ENGER**, Maire de Hohengoeft,
- **Patrick DECK**, Maire de Kirchheim,
- **Daniel FISCHER**, Maire de Marlenheim,
- **Pierre BURTIN**, Adjoint au Maire de Marlenheim,
- **François JEHL**, Maire d'Odratzheim,
- **Sylvie THOLE**, Maire de Scharrachbergheim Irmstett

- **Gérard STROHMENGER**, Maire de Traenheim,
- **Yves JUNG**, Maire de Wangen,
- **Daniel ACKER**, Maire de Wangenbourg Engenthal,
- **Michèle ESCHLIMANN**, Maire de Wasselonne,
- **Philippe SCHNITZLER**, Conseiller mun. de Wasselonne
- **Pierre GEIST**, Maire de Westhoffen.





- **Bernard RAULIN**, Adjoint au Maire d'Altorf,
- **Marie-Paule DIETRICH**, Conseillère Mun. d'Avolsheim,
- **Jean-Claude ANDRE**, Maire de Dachstein,
- **Marie-Reine FISCHER**, Maire de Dinsheim-sur-Bruche,
- **Gilbert ROTH**, Maire de Dorlisheim,
- **Bernard CLAUSS**, Adjoint au Maire de Dorlisheim,
- **Julien HAEGY**, Maire de Duppigheim,
- **Jean-Luc RUCH**, Maire de Duttlenheim,
- **Farah MEDDAH**, Conseillère Mun. de Duttlenheim,
- **Marianne WEHR**, Maire d'Ergersheim,
- **Eric FRANCHET**, Maire d'Ernolsheim-Bruche,
- **Pierre THIELEN**, Maire de Gresswiller,
- **Guy ERNST**, Maire d'Heiligenberg,

- **Alice MOREL**, Maire de Bellefosse,
- **Marc DELLENBACH**, Maire de Bourg-Bruche,
- **Emile FLUCK**, Maire de Colroy la Roche,
- **Maurice GUIDAT**, Maire de Fouday,
- **Jean-Bernard PANNEKOECKE**, Maire de La Broque
- **Jean-Louis BATT**, Maire de Lutzelhouse,
- **Nicolas BONEL**, Maire de Muhlbach-sur-Bruche,
- **André WOOCK**, Maire de Natzwiller,

- **Laurent FURST**, Maire de Molsheim,
- **Chantal JEANPERT**, Adjointe au Maire de Molsheim,
- **Sylvie TETERYCZ**, Adjointe au Maire de Molsheim,
- **Maxime LAVIGNE**, Conseiller Mun. de Molsheim,
- **Jean-Michel WEBER**, Conseiller Mun. de Molsheim,
- **Jean-Luc SCHICKELE**, Maire de Mutzig,
- **Caroline PFISTER**, Adjointe au Maire de Mutzig,
- **Bülent TEMIZAS**, Adjoint au Maire de Mutzig,
- **Marielle HELBOURG**, Maire de Niederhaslach,
- **Jean BIEHLER**, Maire d'Oberhaslach,
- **Guy SCHMITT**, Maire de Soultz-les-Bains,
- **Alexandre GONCALVES**, Maire de Still,
- **Sébastien JACOB**, Conseiller Mun. de Wolxheim

- **Thierry SIEFFER**, Maire de Ranrupt,
- **Marc SCHEER**, Maire de Rothau,
- **Marc GIROLD**, Maire de Russ,
- **Romain MANGENET**, Maire de Saâles,
- **Laurent BERTRAND**, Maire de Schirmeck,
- **Alain GRISE**, Maire d'Urmatt,
- **Alain FERRY**, Maire de Wisches



Communauté de Communes
de la Région de
MOLSHEIM-MUTZIG



STRUCTURATION INSTITUTIONNELLE

Le nouveau comité syndical installé le 9 septembre a réélu Alain Ferry à la présidence du PETR et a procédé à l'élection des Vice-Présidents et des membres du bureau comme suit :

FONCTION	NOM
Président	Alain FERRY
1er VP	Daniel ACKER
2è VP	Marie-Reine FISCHER
3è VP	Jean Bernard PANNEKOECKE
4è VP	Michèle ESCHLIMANN
5è VP	Gilbert ROTH
6è VP	Alice MOREL
7è VP	Daniel FISCHER
8è VP	Jean-Luc RUCH
9è VP	Laurent FURST

Le bureau du PETR Bruche Mossig est désormais composé de 22 membres : 8 de la CCRMM, 7 de la CCVB et 7 de la CCMV, dont le Président et les 9 Vice-Présidents

TITULAIRE	SUPPLEANT
Alain FERRY	Marc SCHEER
Daniel ACKER	Pierre GEIST
Marie-Reine FISCHER	Julien HAEGY
Jean Bernard PANNEKOECKE	Jean-Louis BAT
Michèle ESCHLIMANN	Sylvie THOLE
Gilbert ROTH	Jean-Luc SCHICKELE
Alice MOREL	Laurent BERTRAND
Daniel FISCHER	François SCHNEIDER
Jean-Luc RUCH	Marielle HELLBOURG
Laurent FURST	Guy SCHMITT
François JEHL	Romain MANGENET

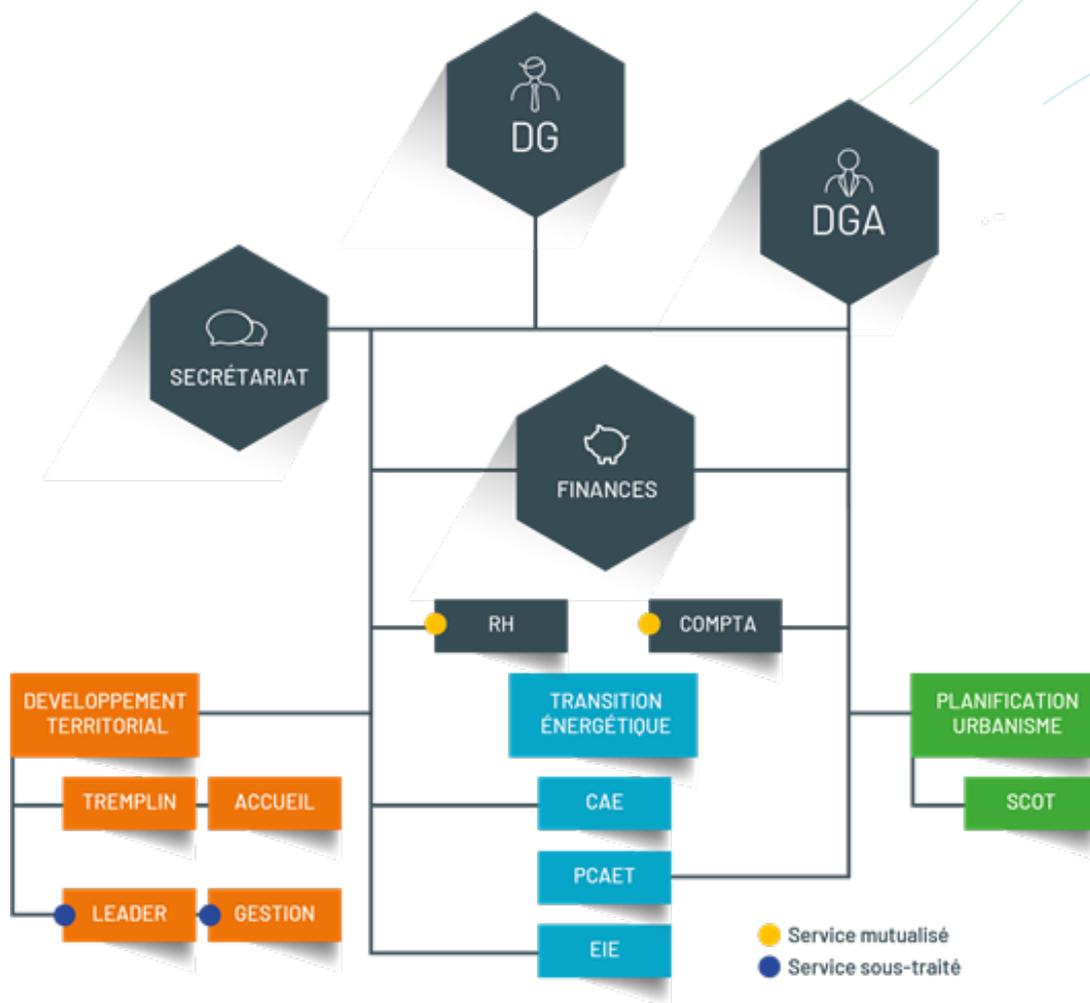


Les instances consultatives

Le PETR dispose de différentes instances consultatives, dont 2 prévues par la loi : la **conférence des maires** et le **conseil de développement**. Il peut également se doter de commissions ou de groupes de travail, comme il l'a fait pour le SCoT ou le plan climat.

La composition du conseil de développement a été arrêtée par le Comité Syndical du PETR en date du 9 Décembre 2020. La présidence de l'instance a été confiée à Jean Bernard Pannekoecke, Vice Président du PETR en charge du Conseil de Développement

Le PETR, s'est doté d'une commission SCoT composée des 83 élus qui étaient précédemment délégués du Syndicat Mixte du SCoT Bruche-Mossig et qui ont piloté l'élaboration de ce dernier.



L'équipe du PETR

Le PETR dispose d'une équipe de 9 personnes affectées à la direction générale et aux 3 pôles opérationnels, à savoir :

- La planification et l'urbanisme intégrant le SCOT ;
- La transition énergétique dans une approche transverse regroupant le PCAET, l'Espace Info Energie et la démarche volontaire initialement engagée par le Pays BMP ;
- Le développement territorial comprenant Tremplin Entreprises et le programme européen Leader

Michèle HEUSSNER-WESTPHAL

DIRECTRICE

michele.heussner@petrbruchemossig.fr
03 88 97 25 44 / 06 37 24 32 83



Patrick PETER

DIRECTEUR DE TREMLIN
ENTREPRISES
ANIMATEUR ÉCONOMIQUE

patrick.peter@tremlin-entreprises.fr
03 88 97 39 75 / 06 47 65 74 87



Antoine MONTENON

COORDINATEUR DE LA DÉMARCHE
CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

antoine.montenon@petrbruchemossig.fr
03 88 45 38 50



Grégory HEINRICH

DIRECTEUR ADJOINT
CHARGÉ DU SCOT

gregory.heinrich@petrbruchemossig.fr
03 88 97 47 96 / 06 18 59 89 53



Cécile GRUCKER

COORDINATRICE ADMINISTRATIVE
CHARGÉE D'ACCUEIL du PETR et de
Tremplin Entreprises

contact@petrbruchemossig.fr
contact@tremlin-entreprises.fr
03 88 97 47 96 - 03 88 97 25 40



Nicolas DALIBOT

CHARGÉ DE MISSION PLAN CLIMAT
AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

nicolas.dalibot@petrbruchemossig.fr
03 88 97 83 87



Estelle PALFRAY

SECRÉTAIRE

POSTE MUTUALISÉ AVEC LA CCRMM
estelle.palfray@petrbruchemossig.fr
03 88 97 25 41



Albin DERIAT

CHARGÉ DE PROGRAMME LEADER
albin.deriat@petrbruchemossig.fr
03 88 97 60 79



Jean SCHOEPFER

CONSEILLER INFO ÉNERGIE (CONSEIL
AUX PARTICULIERS)

jean.schoepfer@petrbruchemossig.fr
03 88 97 39 69



STRUCTURES D'APPUI ET PARTENAIRES

Le PETR a renforcé ses moyens d'intervention et son interface dans le cadre de partenariats avec des structures telles la Chambre d'agriculture pour la gestion du programme LEADER, l'ADEUS pour l'élaboration du SCoT et du diagnostic plan climat, OKTAVE pour la rénovation énergétique, la plateforme d'initiatives locales (PFIL) BMP pour l'appui à la création et au développement d'entreprises, ID Initiatives Durables au regard de son expertise en matière d'animation de démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT), ...



Au sein de Tremplin Entreprises, le PETR coordonne l'offre locale de services à la création d'entreprises proposées par la Chambre de Métiers, la Chambre de Commerce, Pôle Emploi et d'autres intervenants (coopératives d'activité, couveuse, ADIE, ADIRA...).

Ce partenariat se concrétise par la mise en œuvre d'un salon annuel de la création d'entreprises, d'ateliers, de sessions de formation et de permanences. Par ailleurs, le PETR œuvre à l'insertion territoriale des jeunes pousses de la pépinière et plus largement participe aux instances emploi formation du territoire pour favoriser les relations écoles / entreprises.

Le Conseil Départemental contribue au financement du poste d'animateur économique du territoire pour la mise en œuvre d'actions dédiées aux bénéficiaires du RSA créateurs d'entreprises depuis 2015, dans le cadre d'un co-financement FSE-CD67. Il mobilise également ses services sur le conseil aux particuliers pour les travaux d'amélioration de l'habitat et les balades thermiques.

Les projets en faveur de la transition énergétique touchent un large panel d'acteurs socio-économiques, au côté des communautés de communes et des communes, des partenaires institutionnels que sont l'Europe, l'Etat, la Région, l'ADEME, le CD67 et les opérateurs ANAH, les artisans labellisés par OKTAVE, des établissements scolaires, des associations et des citoyens engagés, des entreprises locales exerçant leur responsabilité sociale et environnementale, ...

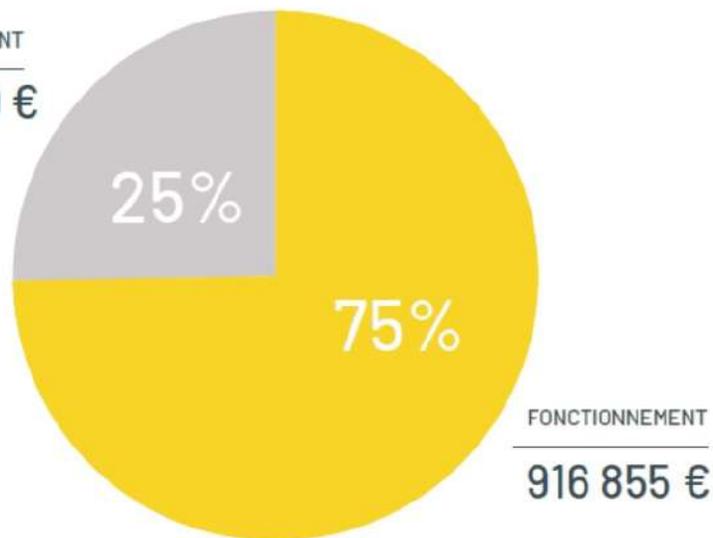
La Région Grand Est reste le partenaire principal du PETR, aux plans technique et financier dans les domaines du développement territorial, de la transition énergétique, et en sa qualité de gestionnaire de fonds européens.



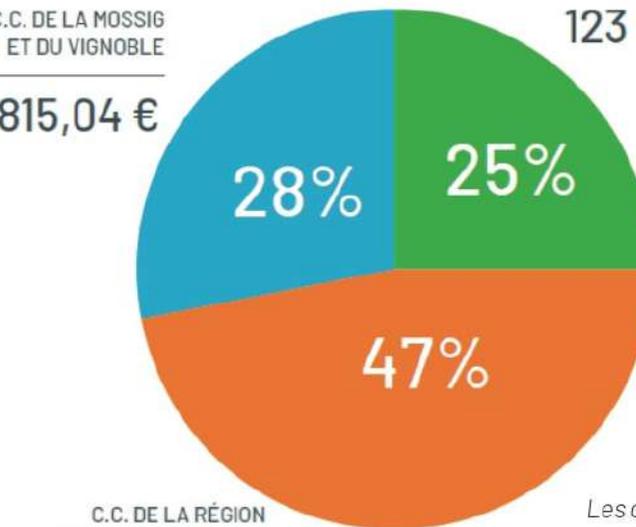
BUDGET ET COTISATIONS

Le budget du PETR pour 2020 s'est élevé à **1 223 245 €**, soit 916 855 € en fonctionnement et 306 390 € en investissement, avec un excédent d'investissement reporté de 2019 de 159 657,04 € et la prévision d'un transfert anticipé de **100 000 €** sur les actifs de l'association du Pays BMP pour alimenter un **fonds de transition énergétique**.

INVESTISSEMENT
306 390 €



C.C. DE LA MOSSIG
ET DU VIGNOBLE
138 815,04 €



C.C. DE LA
VALLÉE DE LA BRUCHE
123 942,00 €

C.C. DE LA RÉGION
DE MOLSHEIM-MUTZIG
233 010,96 €

Les contributions financières
des Communautés de
Communes membres au BP
2020 du PETR

EXERCICE DES COMPETENCES

Les compétences et attributions du PETR Bruche Mossig sont détaillées dans les statuts de l'instance comme suit :

« En application des articles L. 5741-1, L. 5711-1, L. 5212-1 et suivants et L. 5211-5-1 du CGCT, le PETR exerce, aux lieu et place de ses EPCI FP membres, les compétences et missions suivantes.

Le PETR est compétent :

- Pour élaborer, modifier, réviser et mettre en oeuvre un Schéma de Cohérence Territoriale sur l'ensemble de son territoire ;
- Pour élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial, prévu à l'article L 229-26 du Code de l'environnement, sur l'ensemble de son territoire ;
- Pour élaborer le projet de territoire mentionné à l'article L. 5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Pour mettre en oeuvre, dans les conditions précisées dans le projet de territoire, pour le compte de ses EPCI à fiscalité propre membres ainsi que pour les EPCI partenaires qui en décideront, les actions d'intérêt territorial ;
- Pour organiser la concertation et animer le débat territorial.»

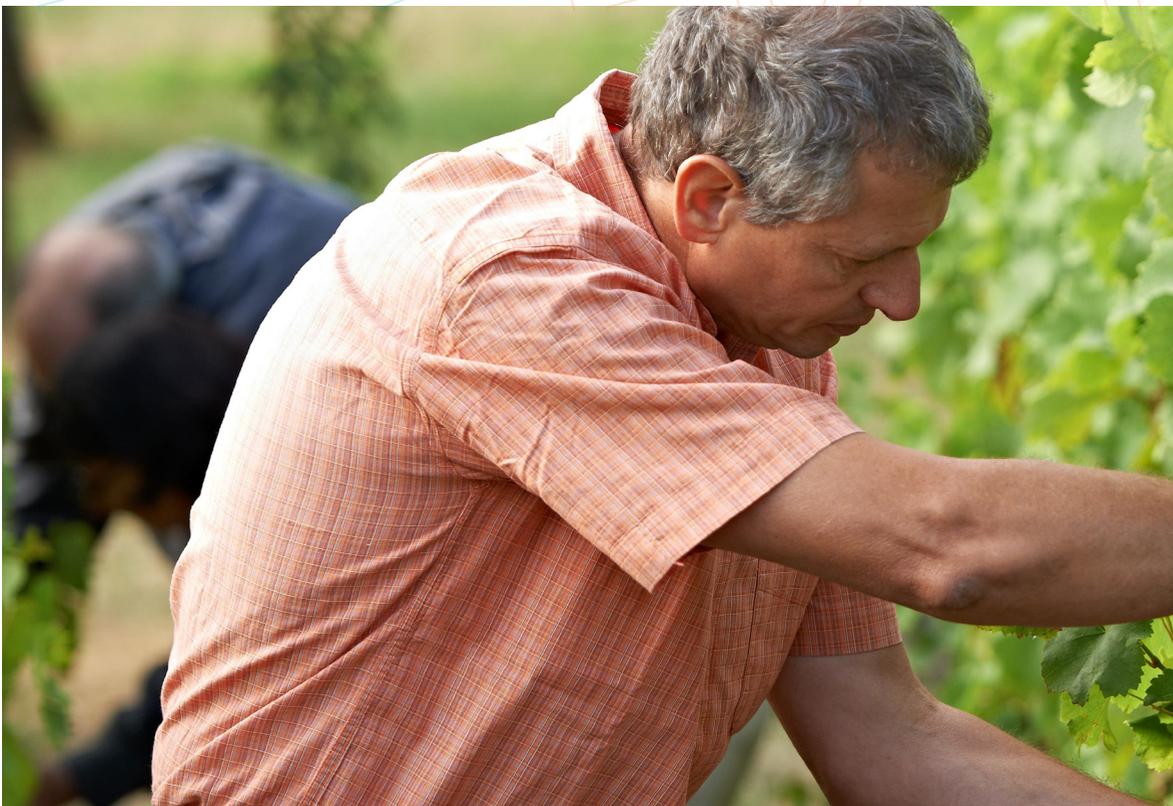


Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

UN SCOT POUR QUOI FAIRE ?

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans), à l'échelle intercommunale, créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000.

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement...



LE SCOT DOIT RESPECTER LES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE :

- principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ;
- principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;
- principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques.

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

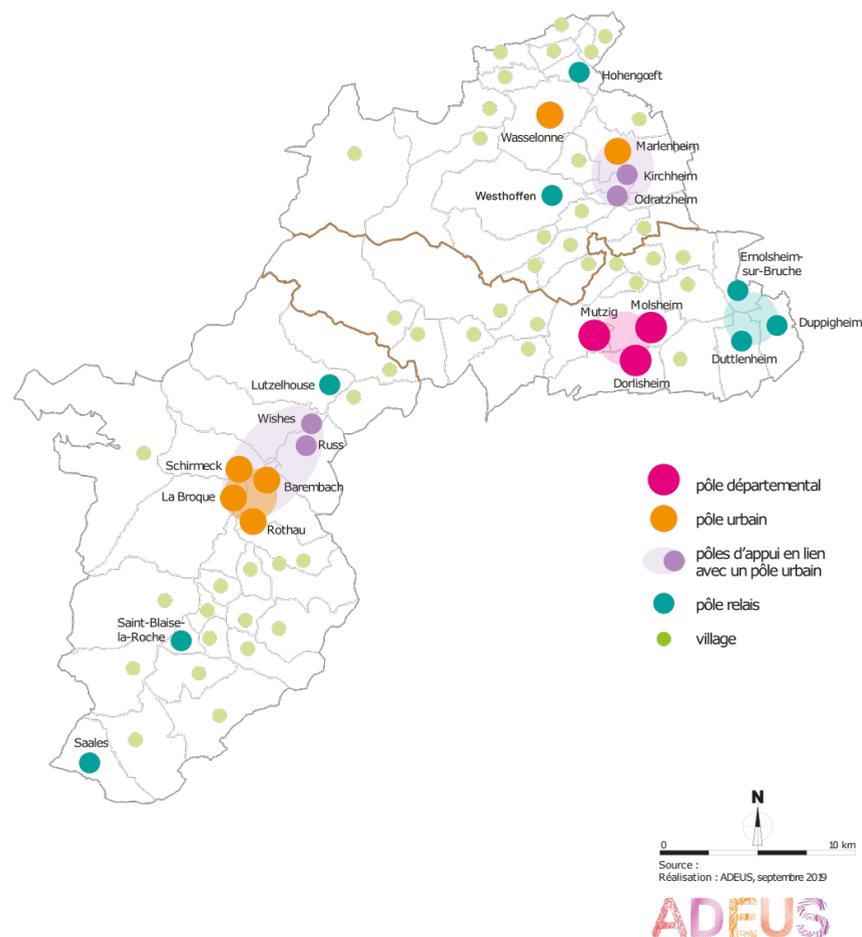
LE SCOT BRUCHE MOSSIG

Le SCoT Bruche Mossig est actuellement en cours d'élaboration. Il est issu du SCoT de la Bruche élaboré sur le territoire des Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig et de la Vallée de la Bruche. À la suite de l'élargissement du périmètre du SCoT à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble en 2016, le SCoT a été mis en révision.

Ainsi au terme d'un peu plus de 4 années de travaux et d'études, de réunions de travail, de réunions de concertation, sous la direction de Grégory Heinrich et en collaboration avec l'ADEUS, le projet de SCoT Bruche Mossig est désormais constitué d'un rapport de présentation, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), d'un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

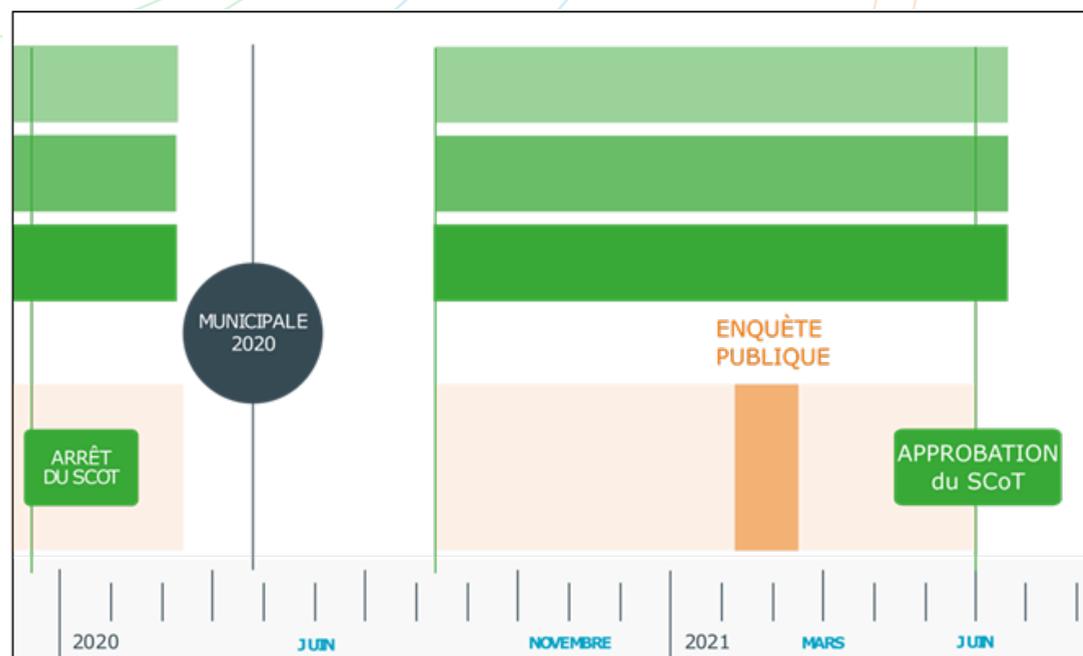
**4 ans
de travaux**

L'armature urbaine figurant au DOO du SCoT Bruche Mossig arrêté le 18 décembre 2019



C'est sur la base de ces travaux et après consultation du public et des personnes publiques associées (Etat, Région, Département, chambres consulaires, collectivités membres et limitrophes) que le document final a pu être arrêté à l'unanimité, le 18 décembre 2019, par le comité syndical du PETR.

Après une phase de latence pour prise en compte par les nouveaux exécutifs au cours de l'année 2020, le SCoT fera dans les prochains mois, l'objet d'une **enquête publique et de « consultations administratives » auprès notamment des personnes publiques associées, des collectivités membres du Comité Syndical, des collectivités voisines.**



07
Octobre

CONFERENCE DES MAIRES

Une grande partie de la première conférence des Maires était dédiée à la présentation du SCoT en cours d'élaboration afin que les nouveaux élus puissent avoir une première approche de ce que c'est qu'un SCoT et de l'effet qu'il peut avoir sur leur politique locale.

L'approbation du SCoT Bruche Mossig est prévue à la fin du 1er semestre 2021

LES COLLABORATIONS

Parallèlement à l'élaboration de son SCoT, le PETR participe à des réunions et démarches en lien notamment avec l'InterScot du Bas-Rhin. Une première réunion des exécutifs des PETR Bas-Rhinois nouvellement élus s'est tenue en décembre 2020 afin de se rencontrer, d'échanger et de partager leurs actualités et leurs priorités respectives à l'aune de ce nouveau mandat.

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

La loi LTECV de 2015 a imposé la mise en place des PCAET aux EPCI de plus de 20Khab. Les trois communautés de communes du territoire ont transféré au Syndicat la compétence « élaboration du PCAET » en 2018.



Le Plan Climat est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions:

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables

À la suite de la réalisation d'un diagnostic et d'une première phase de concertation, l'élaboration du Plan Climat s'est poursuivie en 2020 pour élaborer la stratégie, et partager le travail réalisé avec les nouvelles gouvernances à l'automne 2020, afin de pouvoir finaliser l'élaboration du programme d'actions. Cette dernière phase, en raison de la prolongation des mesures sanitaires de protection à la COVID, a été décalée en 2021

Cette seconde séquence d'élaboration collective portant sur la stratégie a été organisée en janvier 2020, en plusieurs temps :

Un séminaire stratégique avec les élus du PETR

Alimenté par la synthèse du diagnostic réalisé par l'ADEUS en 2019, actualisé et enrichi par le bureau d'études Auxillia qui a modélisé des scénarios énergétiques, il a porté sur l'élaboration de la stratégie du PCAET

Avant d'engager la réflexion sur le niveau d'ambition pour les secteurs d'activité ou les filières d'énergie renouvelable concernés, 5 thématiques ont été approfondies en groupe de travail par les élus :

- Habiter et aménager le territoire (résidentiel et tertiaire)
- Se déplacer et acheminer (mobilité et transports de marchandises)
- Travailler et entreprendre sur le territoire
- Produire l'énergie électrique et thermique que nous consommons
- Produire et manger sur le territoire (agriculture et alimentation)

Un atelier territorialisé dans chacune des communautés de communes

L'objectif visait à décliner le scénario énergétique défini lors du précédent séminaire à l'échelle de chaque EPCI, pour tenir compte des spécificités territoriales et de favoriser l'appropriation de la démarche par les élus des communautés de communes

La conférence des maires

La réunion de la conférence des Maires du 21 octobre 2020 à Molsheim, a permis de présenter la démarche pour l'élaboration du Plan Climat aux nouveaux élus, de faire le point sur l'avancement des travaux, de présenter la stratégie territoriale Climat Air Energie issue de la concertation publique de 2019-2020) et d'évoquer la suite des travaux pour l'adoption du programme d'actions.

Le club climat

En amont de l'adoption finale du PCAET et de son programme d'actions à réaliser par la nouvelle gouvernance élue en 2020, le PETR a sélectionné trois thèmes issus de la concertation pour continuer les échanges fructueux de la co-construction du Plan Climat.

Le PETR s'est appuyé sur le « Club Climat », pour approfondir ces 3 thématiques :

- Faire connaître les bonnes pratiques du territoire (retour d'expérience)
- Accélérer la rénovation énergétique du résidentiel (« Booster » l'Espace Info Energie (EIE))
- Développer les alternatives à la voiture individuelle (vélo/ covoiturage)

Plus de 50 citoyens volontaires ont participé à ces ateliers du Club Climat.

L'objectif était de rédiger des fiches actions détaillées afin d'évaluer le plus justement les enjeux, de cerner les effets attendus, de définir l'objectif de l'action, le public visé, et les étapes clefs.

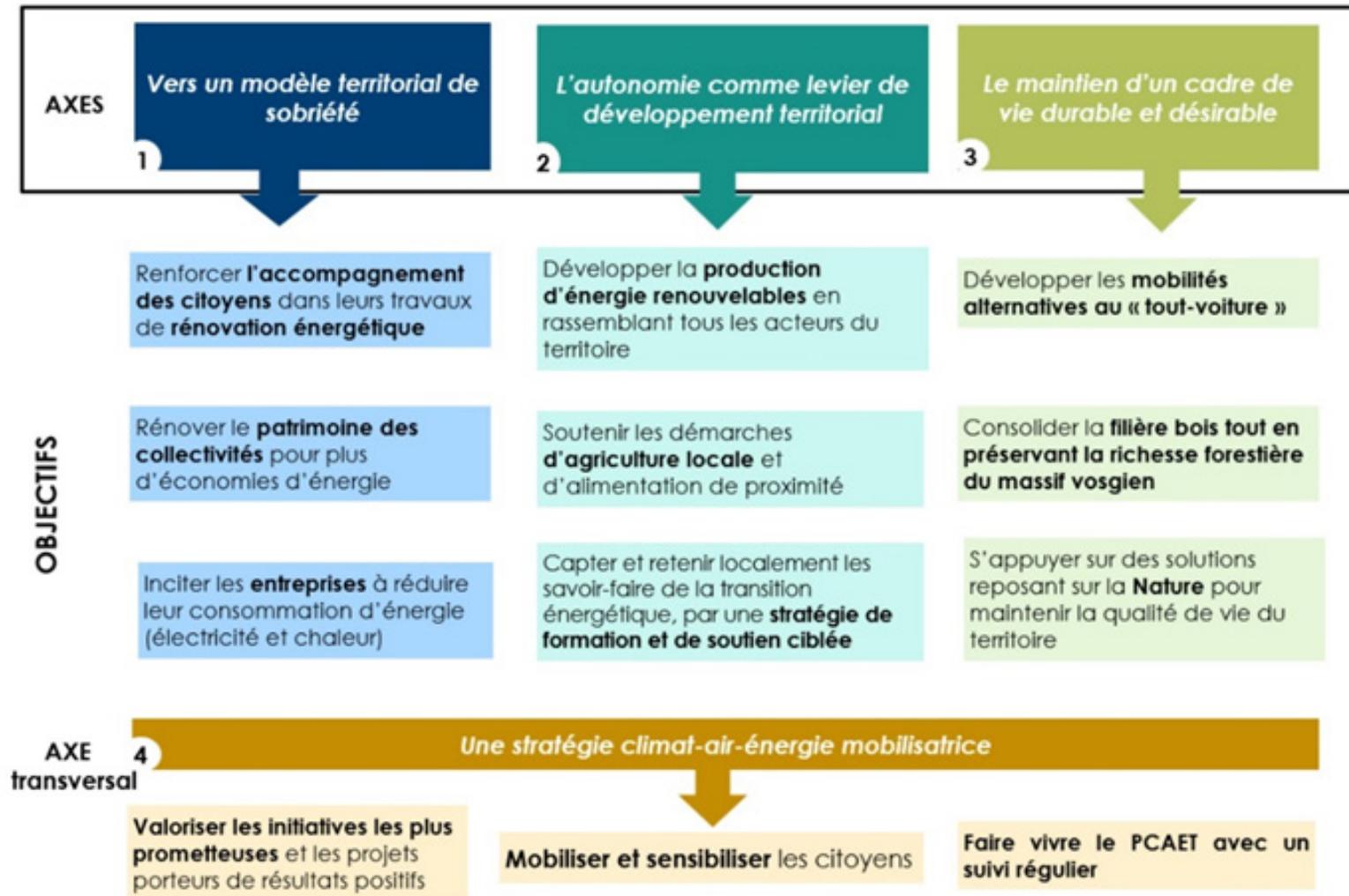
Le livre blanc de la concertation

Le livre blanc, établi au 1er semestre 2020 lors de la période de confinement, retrace la démarche de concertation et de co-construction du PCAET organisée par le PETR en 2019.

Ce document est en ligne sur le site internet du PETR

STRATEGIE DU PCAET ET PRINCIPES D' ACTIONS

La stratégie et les principes d'action du PCAET ont été présentés au comité syndical du PETR réuni le 9 décembre 2020. La stratégie de transition écologique se décline autour de quatre grands axes déclinés en douze objectifs, présentés ci-dessous.



STRATEGIE DU PCAET ET PRINCIPES D' ACTIONS

AXE 1 : VERS UN MODELE TERRITORIAL DE SOBRIETE

Le territoire du PETR Bruche Mossig est aujourd'hui consommateur d'énergie, du fait d'une activité économique et industrielle soutenue mais également d'un bâti résidentiel et tertiaire parfois vieillissant et peu performant sur le plan énergétique, en particulier dans le massif vosgien.

En tenant compte de ces particularités, les élus et habitants du territoire ont choisi d'accorder une place prépondérante aux actions devant permettre la réduction de la facture énergétique du territoire par une baisse des consommations d'énergie. La sobriété énergétique fera ainsi l'objet d'une dynamique volontariste auprès de différentes cibles :

- Les particuliers,
- Le patrimoine des collectivités,
- Les entreprises et industries.

AXE 2 : L'AUTONOMIE COMME LEVIER DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Fort de son dynamisme démographique et économique, le PETR Bruche Mossig profite d'un tissu économique diversifié, et génère chaque année des richesses nouvelles. Les acteurs du territoire souhaitent aujourd'hui recentrer la production des ressources et limiter ses approvisionnements extérieurs pour tendre vers une économie plus territorialisée.

Il s'agit dès lors d'accompagner les entrepreneurs et d'orienter la création de richesses vers les secteurs de la transition écologique et l'économie territoriale : l'alimentation, les énergies renouvelables, ou encore l'économie circulaire. Trois orientations majeures sont projetées :

- Le développement des énergies renouvelables locales,
- Le recentrement de la production agricole et de l'approvisionnement alimentaire,



- Une stratégie de formation et de soutien ciblée pour les filières de la transition écologique.

Cette réorientation permettra, d'une part, de limiter la dépendance du territoire aux ressources extérieures (et aux coûts financiers et environnementaux qui leurs sont associés) et d'autre part, de créer de nouveaux emplois locaux à forte valeur ajoutée en préservant localement les ressources naturelles, la santé, et le cadre de vie.

AXE 3 : LE MAINTIEN D'UN CADRE DE VIE DURABLE ET DESIRABLE

Les acteurs du territoire ont à cœur de préserver ce cadre de vie entre moyenne montagne, contreforts viticoles et riche plaine agricole. Les habitants, aspirant à une haute qualité de vie, sont appelés à s'engager dans une réduction de leur empreinte environnementale. Dans le contexte du PCAET Bruche Mossig, elle renvoie aux enjeux de protection du climat, des paysages et de la biodiversité. Le territoire bénéficie d'un environnement exceptionnel (forêts, cours d'eau, coteaux et petites montagnes, terres agricoles...) et donc d'un potentiel important. Cet environnement d'exception requiert une attention et une ambition particulières qui se traduisent par les efforts suivants :

- Le développement des mobilités alternatives au « tout-voiture »,
- La consolidation de la filière bois,
- Le recours à des solutions reposant sur la Nature.

Le maintien de ce cadre de vie est la condition pour maintenir une attractivité du territoire à horizon 2050 : l'attractivité résidentielle de ce territoire pour les futures générations en dépend.

AXE 4 : UNE STRATEGIE AIR-ENERGIE-CLIMAT MOBILISATRICE

Le PCAET est une démarche de planification stratégique et opérationnelle, néanmoins il ne saurait rester un simple document de référence et doit au contraire devenir l'outil d'une mobilisation forte de la part des acteurs territoriaux contribuant à son élaboration. Trois vecteurs d'action permettront cette mobilisation :

- La valorisation des projets vertueux sur le plan de l'environnement,
- La mobilisation et la sensibilisation,
- Le suivi régulier du PCAET.



PROJET DE TERRITOIRE

Le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les EPCI à fiscalité propre ou, en leur nom et pour leur compte, par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial.

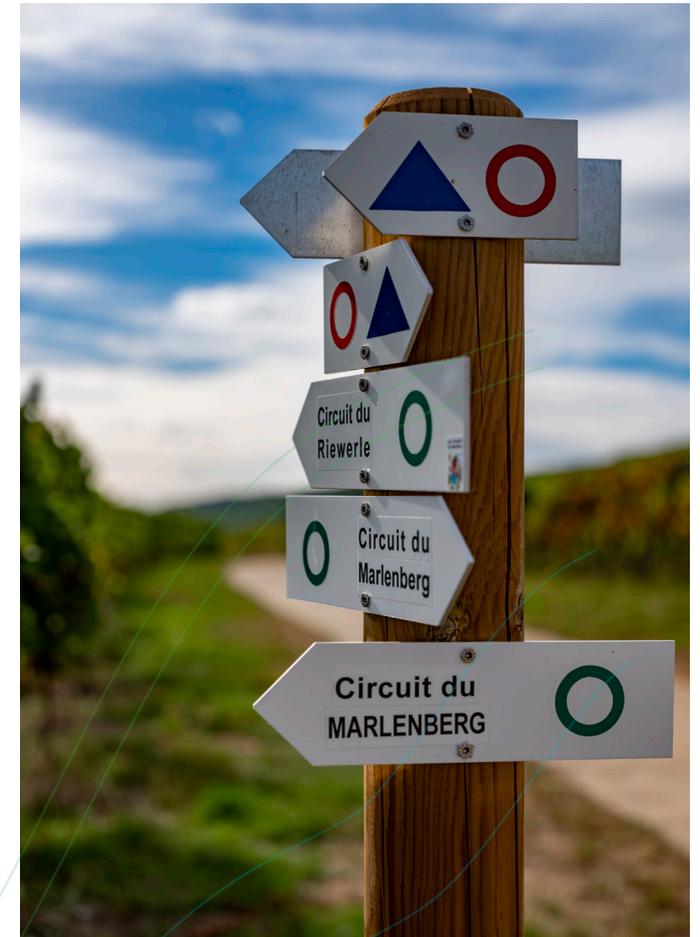
Il doit être établi dans l'année suivant la création du PETR, soumis pour avis à la conférence des Maires et au Conseil de Développement Territorial et approuvé par les organes délibérants des EPCI à fiscalité propre qui composent le PETR.

Il doit être compatible avec le SCoT.

La réflexion pour la définition d'un projet de territoire avait été engagée en 2018, mais est restée en attente ; **la priorité avait été donnée à la mise en place du PETR,** le respect du calendrier d'élaboration du SCoT et l'engagement de l'élaboration du plan climat.

La Banque des territoires a proposé un accompagnement méthodologique pour accompagner l'élaboration du projet de territoire dans le cadre d'une étude flash. Celui s'est traduit par l'intervention du bureau d'études Les Développeurs Associés (LDA) de mars à septembre 2020..

Sur la base d'une analyse documentaire, d'échanges techniques et de réunions avec l'équipe du PETR ainsi que d'entretiens menés avec 22 acteurs du territoire (élus, membres du conseil de développement et du GAL, techniciens du territoire) LDA a produit une maquette stratégique et des préconisations présentées au bureau du PETR au mois de septembre 2020.



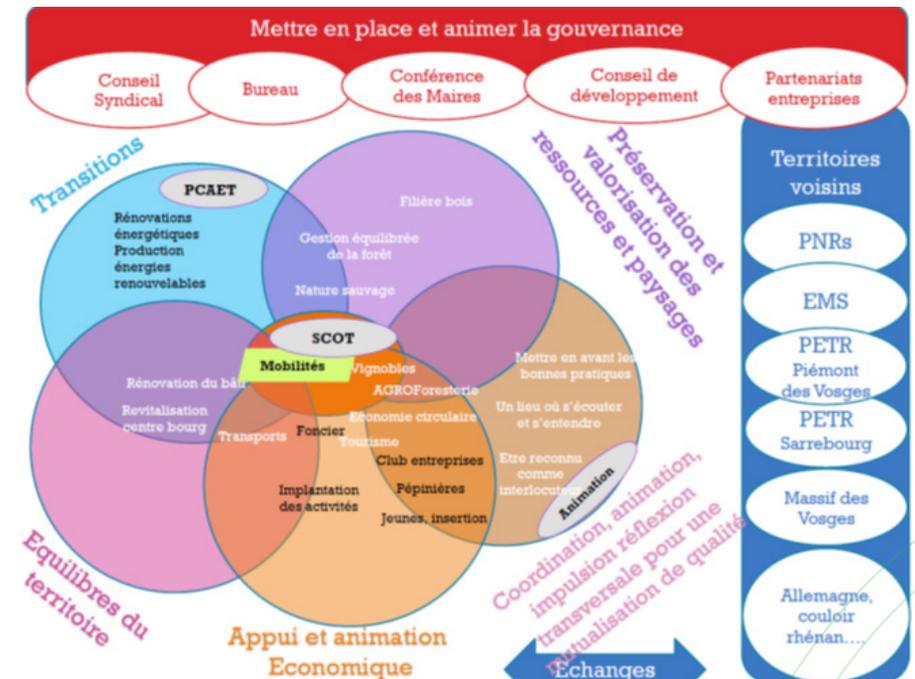
Sur la base d'une analyse documentaire, d'échanges techniques et de réunions avec l'équipe du PETR ainsi que d'entretiens menés avec 22 acteurs du territoire (élus, membres du conseil de développement et du GAL, techniciens du territoire) LDA a produit une maquette stratégique et des préconisations présentées au bureau du PETR au mois de septembre 2020.

LDA a identifié 5 axes de travail :

- transition
- préservation et valorisation des ressources et paysages
- équilibre des territoires
- appui et animation économique
- coordination, animation

Il y a désormais lieu de définir les prochaines étapes pour finaliser le projet de territoire.

Valérie Dejour, consultante de LDA a précisé qu'il reste à exprimer, formuler et débattre l'ambition qui fondera et structurera la stratégie, pour passer à la prospective, puis élaborer le plan d'action.



Concertation territoriale

L'année 2020 a été l'occasion d'échanger avec le PETR du Pays de Sarrebourg et les communes du périmètre Natura 2000 du secteur Grossmann Schneeberg ainsi que le syndicat de la forêt indivise des 7 communes concernant le projet de réserve de Biosphère du Pays de Sarrebourg.

Une réunion d'échange avec le Présidents et directeurs des PETR du Piémont des Vosges et de l'Alsace Centrale a eu lieu en décembre et sera reconduite en vue de coordinations futures et de potentiels partenariats.

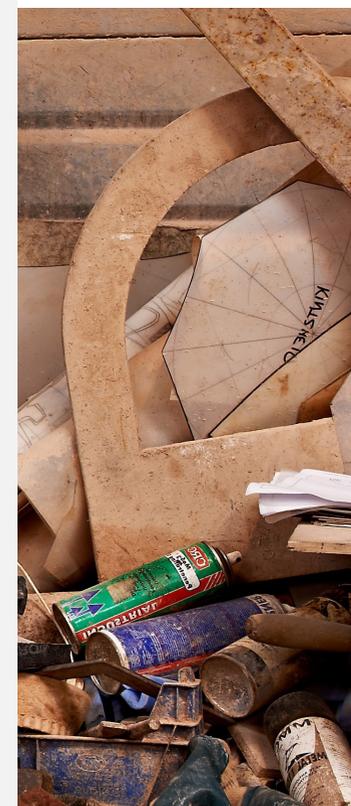
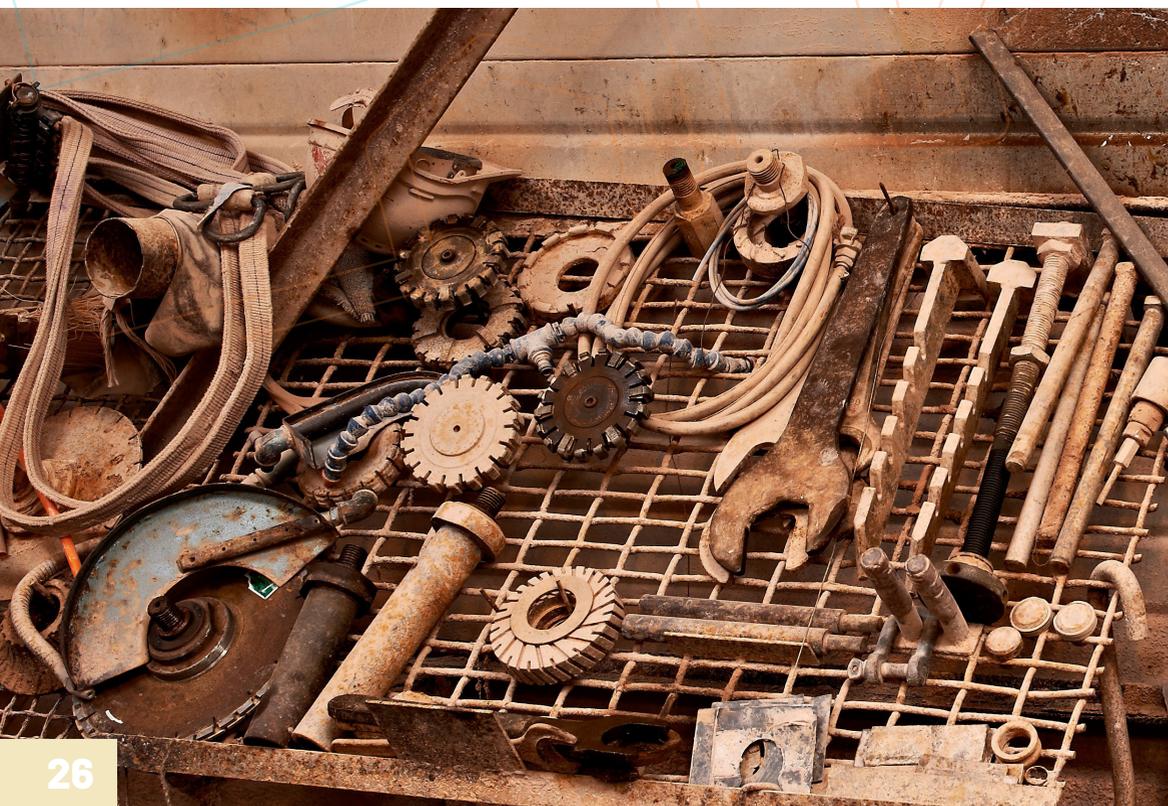
EXERCICE DES ATTRIBUTIONS

En plus de l'exercice de ses compétences, le PETR :

- est le cadre de contractualisation infra régionale et infra départementale des politiques de développement, d'aménagement, de solidarités entre les territoires et, à ce titre, peut porter les différents dispositifs de contractualisation avec le Département, la Région, l'Etat, l'Europe ; le cas échéant, pour porter des missions pour le compte de la Région ou du Département dans le cadre d'une délégation ;
- peut créer des services unifiés avec les EPCI à fiscalité propre qui le composent, dans les conditions prévues par l'article L. 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- peut réaliser, pour le compte des collectivités ou établissements publics, des prestations de services, dans les conditions prévues par l'article L. 5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les statuts précisent que la présente énumération n'est pas limitative.

En prolongation des actions portées initialement par l'association du Pays Bruche Mossig Piémont, le PETR Bruche Mossig œuvre en faveur de la transition énergétique et du développement territorial tel que détaillé ci-après.



TRANSITION ENERGETIQUE



La rénovation énergétique des maisons d'habitation

La Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe un objectif de 500 000 rénovations lourdes de logements par an à compter de 2017 et indique que l'ensemble du parc bâti doit atteindre une performance énergétique au niveau BBC d'ici à 2050 .

La Région a affirmé la nécessité de généraliser les rénovations énergétiques performantes des bâtiments résidentiels et tertiaires comme premier levier de réduction des consommations énergétiques. Le SRADDET a arrêté les objectifs de réduire de 46% depuis 2012 les consommations énergétiques du résidentiel à horizon 2030 et de 89% pour 2050.

L'Espace Info Energie

L'Espace Info Energie du territoire a été créé par le Pays Bruche Mossig Piémont en avril 2012 et transféré au PETR Bruche Mossig le 1er septembre 2019; Il est animé par Jean SCHOEPPER depuis juin 2018.

Le réseau des Espaces INFO ENERGIE est un réseau national initié par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), en partenariat avec des associations et des collectivités locales. La charte nationale Espace INFO ENERGIE (EIE) garantit la gratuité et l'indépendance des services proposés.

Cofinancé par la Région Grand Est et l'ADEME, jusque fin 2020, l'EIE a pour but d'informer et de sensibiliser les particuliers pour la réalisation d'économies d'énergie et la réduction de l'utilisation d'énergies fossiles dans leur logement.

Les missions du conseiller info énergie sont :

- Identifier les travaux prioritaires pour économiser au mieux l'énergie,
- Apporter un avis objectif, indépendant des fournisseurs d'énergies, des fabricants de matériaux,
- Informer sur les aides financières mobilisables,
- Promouvoir les énergies renouvelables.

VOTRE ESPACE INFO ÉNERGIE

PETR Bruche Mossig
1 rue Gambirinus
67180 MUTZIG

📧 jean.schoepfer@petrbruchemossig.fr
☎ 03 88 97 39 69

PRÈS DE CHEZ VOUS, DES CONSEILS NEUTRES, GRATUITS ET INDÉPENDANTS SUR VOS TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE, LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET SUR LES AIDES FINANCIÈRES EXISTANTES

Avec le soutien de FAIRE AVEC, INFO ÉNERGIE GRAND EST, climaxion, GrandEst

L'activité de conseils aux particuliers

Les informations sont données par téléphone, par mail, ou sur rendez-vous lors de permanences, soit dans les locaux du PETR à Mutzig, soit dans des locaux des EPCI et communes du territoire.

Les permanences délocalisées se sont déroulées comme suit :

Lieu	Date	Nombre de RDV
Schirmeck A la maison de la Vallée	le 1er mercredi du mois de 9h à 12h	7
Wasselonne A la Maison des Services	le 4ème mercredi du mois de 9h à 12h	6

Tableau des permanences de l'EIE en 2020, avec le nombre de personnes conseillées

Ces permanences permettent de décentraliser le dispositif au sein du territoire et de faciliter le service à la population. A noter que les chiffres sont bas cette année du fait de la crise sanitaire qui n'a pas permis à l'EIE de tenir ces permanences tous les mois.

La permanence de Schirmeck a été intégrée au Point Info Habitat (PIH), mis en place par le Conseil Général 67, à la maison de la Vallée de Schirmeck. Le PIH a pour but de regrouper dans un même lieu l'ensemble d'interlocuteurs en rapport avec l'habitat. Une salle d'exposition y est dédiée et permettra de présenter des expositions sur divers sujets. Le dispositif a été lancé en novembre 2014 et en tant que partenaire local, l'Espace Info Energie est associé à la démarche.

Sur Wasselonne il a été décidé de déplacer le lieu de permanences au siège de la Communauté de communes où se trouve également la maison de services.



BILAN QUANTITATIF

Le nombre de personnes conseillées depuis la création de l'EIE du Pays BMP, n'a pas été stable, du fait des mouvements de personnel qui ont généré des périodes de vacance sur le poste.

Année	Nb de personnes conseillées	Année	Nb de personnes conseillées
2012	237	2017	180
2013	260	2018	105
2014	209	2019	315
2015	161	2020	351
2016	14		

L'année 2020 est l'année la plus forte en nombre de contacts sur les 9 dernières années.

Les animations

Afin de faire connaître le service et de sensibiliser un public plus large, l'Espace Info Energie propose :

- Des animations, sous différents formats : balades thermiques, stands lors des salons et événements du territoire,
- Des conférences, à destination d'un public varié (particuliers, élus, enfants...), sur divers thèmes : la rénovation basse consommation, la consommation d'électricité, éviter les pièges à énergie ...

En 2020, bien que la crise sanitaire n'a pas permis à l'EIE de réaliser toutes les animations prévues, il a été présent aux événements suivants :

LES BALADES THERMIQUES

En 2020, le PETR Bruche Mossig a organisé des balades thermiques par le biais de l'espace Info Energie.

Elles avaient pour but de sensibiliser les particuliers aux déperditions énergétiques et de les encourager à réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur logement.

La balade se déroulait sur un trajet prédéfini. Le conseiller Info Energie ciblait avec l'aide d'une caméra thermique les faiblesses des bâtiments. S'en suivait une conférence au sein de la mairie portant sur la rénovation énergétique en général mais aussi sur les aides financières existantes et mobilisables. La soirée se clôturait par un moment de convivialité durant lequel, les participants pouvaient échanger avec les différents intervenants notamment avec le conseiller Info Energie du PETR Bruche Mossig .

Ces balades se sont déroulées dans les communes de :

- Traenheim (16 janvier)
- Urmatt (23 janvier)
- Mutzig (28 janvier)
- Balbronn (6 février)
- Knœrsheim (13 février)

Elles ont accueilli entre 8 à 40 participants.

Les balades ont été réalisées en collaboration avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin et la SEM OKTAVE.



Les 10 premiers inscrits à chaque balade ont reçu un cliché de leur maison avec une petite analyse.



LA COMMUNICATION DE L'ESPACE INFO ENERGIE

Pour accroître la communication de l'EIE du PETR Bruche Mossig :

- Des articles de présentation de l'EIE et de la SEM OKTAVE ont été publiés dans plusieurs bulletins communaux
- Des plaquettes « Les conseillers Info Energie en Alsace » ont été distribués lors de diverses animations.
- Une affiche avec les coordonnées du Conseiller Info Energie du PETR a été conçue et envoyée aux différentes Mairies du territoire afin qu'elles l'affichent et ainsi que les administrés soient mieux informés de l'existence de ce service.

ACTIONS ET PERSPECTIVES

Pour 2021, l'objectif est d'augmenter le nombre de personnes conseillées par l'EIE et de renforcer les animations et actions de communications à cet effet.

A partir du 1er janvier 2021, l'EIE sera financé par le programme SARE (CEE + Région). Le conseiller pourra se déplacer chez le particulier et pourra aussi conseiller le petit tertiaire.

Exemple d'actions prévues :

- Poursuite de L'instant Eh « énergies, écocestes, économies dans l'habitat »
- Poursuite de soirées conférence « Rénovation énergétique, déceler le vrai du faux »
- Les balades thermiques du PETR Bruche Mossig : Wasselonne....



PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE OKTAVE

Depuis 2015, Oktave est expérimenté par la Région Grand Est, l'ADEME et 10 territoires alsaciens dont le territoire Bruche Mossig Piémont.

La SEM Oktave créée en 2019, réalise une activité d'intérêt général consistant à proposer des prestations de conseil, d'accompagnement technique et/ou de tiers financement dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments d'habitation. Ce service, désormais payant, s'adresse aux propriétaires pour les accompagner pendant toute la durée de leur projet de rénovation énergétique performante. La SEM intervient en conseil sous forme d'assistant à maîtrise d'ouvrage, voire dans certain cas sous forme de maîtrise d'œuvre.

Une convention a été établie pour préciser les modalités du partenariat entre la SEM Oktave et le PETR dans l'optique de renforcer la transition énergétique sur le territoire Bruche Mossig. Le PETR continue d'héberger le chargé de mission OKTAVE à Mutzig ; l'EIE et OKTAVE poursuivent leur collaboration pour :

- Sensibiliser à la rénovation globale et performante visant le BBC,
- Participer à la détection de chantiers potentiels pouvant être orientés vers la plateforme OKTAVE,
- Faire connaître les outils d'OKTAVE auprès du grand public.



LES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

Le PETR a signé avec la SEM Oktave une convention de partenariat pérenne permettant aux collectivités du territoire de bénéficier de financements pour la réalisation de rénovation d'éclairage public et de rénovation de bâtiments publics. Il s'agit pour le PETR Bruche Mossig de :

- Informer les collectivités du territoire du mécanisme de financement, et des exigences techniques nécessaires aux travaux de rénovation pour bénéficier de celui-ci
- Collecter et valider les dossiers de candidature, ainsi que les preuves de travaux
- Instruire les demandes via le logiciel CDnergy fourni par Oktave.

Le rôle d'Oktave est de :

- Mettre en place les conventions financières particulières avec les collectivités concernées
- Assurer une assistance auprès du PETR Bruche Mossig
- Valoriser les travaux effectués auprès du PNCEE (Ministère chargé de l'Ecologie) en CEE
- Revendre les CEE aux entreprises obligées, et gérer le transfert monétaire vers la collectivité maître d'ouvrage et vers le PETR en tant qu'accompagnateur local.

Ainsi, sur le territoire, 20 conventions ont été signées entre juillet et décembre 2020, ce qui représente une économie d'énergie réalisée de 24,8 GWhcumac, et un montant de subvention (collectivités + PETR) de plus de 180.000€.

Ce processus a été l'un des éléments d'accompagnement des collectivités dans leurs problématiques énergétiques par le PETR Bruche Mossig, notamment par le chargé de mission Transition Energétique. Plus de 50 communes ont été accompagnées entre mai et décembre 2020, et ce malgré les périodes de confinement sanitaire.

Dans ce cadre, un partenariat durable a été mis en place avec la Région Grand Est via le programme Climaxion et la sous-préfecture de Molsheim afin d'avoir un niveau d'information partagé et un accompagnement cohérent vers les collectivités dans un souci de simplicité et d'efficacité.



50
Communes
aidées

20
Conventions
signées

24,8
GWhcumac
économisés

180 000€
subventions

ETUDE MOBILITE

Le PETR est maître d'ouvrage d'une étude sur la mobilité sur le territoire, pilotée par le groupement TTK-PTV-TEST, pour un montant de 82932€TTC, pour une durée d'environ 10 mois.

Il s'agit de réaliser un diagnostic complet de la mobilité sur le territoire, incluant l'analyse des comportements de mobilité par la population, de proposer une stratégie cohérente et de réaliser un plan d'environ 10 actions chiffrés et planifiés dans les années suivantes.

La fin de l'étude est prévue pour le printemps 2021

L'étude est co-financée par l'ADEME à hauteur de 30.000€, la Banque des Territoires à hauteur de 16586€, et le Département du Bas-Rhin pour 16466€. L'étude a été labellisée France Mobilités, et a été choisie par la Banque des Territoires au niveau national pour servir de modèle aux autres études du même type en France.

PRISE DE COMPETENCE MOBILITE POUR LES INTERCOMMUNALITES

La loi d'organisation des mobilités du 26 décembre 2019 oblige les communautés de communes qui ne disposent pas de la compétence « Autorité organisatrice de la mobilité » de faire un choix de prise de compétence avant le 31 mars 2021.

De par son expérience sur le domaine, le PETR se met est à la disposition de chaque communauté de communes pour présenter la loi pré-citée, les tenants et aboutissants de la prise de compétence et ses implications pour les territoires. Dans ce cadre, le sujet a été présenté aux élus du PETR, ainsi qu'au sein des communautés de communes de la Mossig et du Vignoble le 1er décembre 2020 et de la Vallée de la Bruche le 21 décembre 2020, à leur demande, par le coordinateur Climat-Air-Energie.



DEFI J'Y VAIS

Pour la 8ème année consécutive, le PETR (anciennement le Pays) a mis en œuvre au niveau de son territoire le défi « **Au boulot, j'y vais autrement** » et le défi « **A l'école j'y vais à vélo** ». Ce défi est organisé au niveau régional par l'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est, en partenariat avec 24 territoires participants, dont le territoire Bruche Mossig. Cette année 2020 fut particulière, et ce à plusieurs titres :

- Un nouveau site internet : defi-jyvais.com
- La situation sanitaire a impliqué des dates de défi décalées à septembre : du 14 au 27 septembre
- Le défi est devenu un défi multimodal, les kilomètres effectués en transports en commun et en covoiturage ont été pris en compte
- Plutôt que de fournir des cadeaux aux meilleurs participants administrations, entreprises et écoles, il a été décidé de financer des équipements vélo pour les personnels hospitaliers d a permis d'aider financièrement le Groupement Hospitalier de la Région de Mulhouse Alsace, fortement touché par la période sanitaire.

Les établissements basés sur le territoire du PETR, malgré la situation sanitaire, ont encore montré leur engagement avec 16 participants malgré la situation sanitaire, ce qui est supérieur à l'année 2019. Plus de 17000 km ont été parcourus, soit le troisième total en Grand Est parmi les territoires participants. Grâce à cela, **environ 3,4 tonnes d'émissions de CO2 ont été évitées.**



Rendez-vous du 14 mai au 9 juin 2020 pour la nouvelle édition du défi J'y Vais

ALVEOLE

Le programme Alvéole a été présenté au sein de plusieurs communes du territoire, notamment quelques communes qui se sont désignées comme pilotes. Il s'agit de développer le stationnement vélo sécurisé au sein des communes et de bénéficier de subventions de l'Etat sur ce sujet ainsi que d'une formation auprès des écoliers. Les premiers stationnements ainsi subventionnés devraient être mis en place début 2021.

VALORISATION DES EXPERIENCES ENERGIE-CLIMAT

Suite à la concertation du PCAET, expliquée dans la partie correspondante, Jolet Van Kipshagen a été recrutée pour un stage de 6 mois afin de réaliser un guide d'expériences Energie-Climat sur le territoire. Ainsi, 18 fiches d'expériences ont été réalisées, et une base de données de 275 initiatives a été compilée. Ces fiches ont été regroupées en 4 thématiques : production d'énergies renouvelables, équipements publics, démarches globales et participatives, adaptation, agriculture et biodiversité.

LE PROGRAMME TEPCV

2020 a été l'année finale de clôture des dossiers TEPCV sur le territoire, programme commencé en 2015. Au final, le programme TEPCV a pu bénéficier à 32 structures communales et intercommunales sur le territoire du Pays (dont le Pays lui-même), pour 628.341,62€ d'aides versées par l'Etat.



Devenons ensemble producteurs d'énergie renouvelable, rejoignez **les Centrales Villageoises Bruche Mossig Piémont !**



ACCOMPAGNEMENT DES CENTRALES VILLAGEOISES

Le PETR en partenariat avec AlterAlsace a continué à accompagner les centrales villageoises de l'ancien Pays Bruche Mossig Piémont, afin de les aider à définir une structuration claire et précise dans le cadre d'exploitations futures de panneaux photovoltaïques de petite envergure sur le territoire. La structure devrait voir le jour en 2021.

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES SUR LES SUJETS CLIMAT-AIR-ENERGIE

Le PETR a accompagné durant cette année 2020 de nombreuses collectivités sur des sujets spécifiques liés à la problématique Climat-Air-Energie, pour avis, expertise et propositions.

Pour beaucoup, ces sujets sont encore en cours. En voici une liste non-exhaustive :

- La commune de Molsheim, pour la réalisation future d'un bilan carbone des activités de la collectivité
- La commune de Marlenheim, sur un projet de centrale photovoltaïque au sol
- La SEM Belfays sur le développement sur la structure d'exploitation de l'éolien et du photovoltaïque
- La commune de Mutzig, sur les circulations cyclables
- La commune de Lutzelhouse sur la mise en œuvre d'un projet photovoltaïque
- Le SMICTOMME, sur le renouvellement de la flotte de véhicules lourds et un bilan carbone



Le programme Européen LEADER 2014-2020 du GAL (Groupe d'Action Locale) Bruche Mossig Piémont a été doté d'une enveloppe de financement LEADER d'un montant de **1 278 411€** pour appuyer des projets :

- Touristiques,
- De mise en valeur du patrimoine culturel et naturel,
- De structuration des acteurs économiques,
- De valorisation des ressources locales.

Le programme est animé par Albin Deriat, la gestion est assurée par Sophie Goehry dans le cadre d'une convention avec la Chambre d'agriculture. La gouvernance est assurée par le comité de programmation, composé de 24 membres issus du privé et du public. Cette instance se prononce sur le soutien financier aux projets présentés et peut orienter les porteurs pour recadrer le projet.

PROGRAMME LEADER

MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME LEADER 2014 - 2020

En 2020, l'actualité du GAL a été marquée par :

- Evolution de la gouvernance du GAL, en lien principalement avec les élections municipales. Daniel Acker devient président du GAL, de nouveaux membres issus du collège privé entrent dans le comité de programmation.
- Lancement de l'évaluation de l'action du programme leader en septembre 2020, avec la contractualisation avec le Bureau d'études Oréade Brèche. L'évaluation qui est lancée pour environ 6 mois, comprend une partie valorisation du programme via des supports innovants.
- 1er projet potentiel de coopération, lancé par la commune de Ranrupt sur la thématique du Plan Loup.

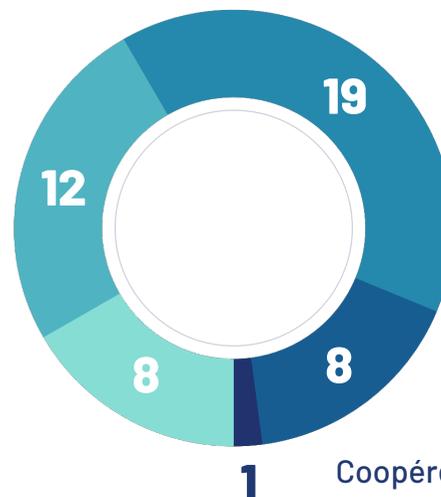
Le comité de programmation s'est réuni 4 fois en 2020 afin :

- d'auditionner les porteurs de projets du territoire,
- de délibérer un montant de subvention,
- d'émettre des recommandations quant à la conduite des projets.

Maquette financière GAL Bruche Mossig Piémont par thématique et nombre de projets sélectionnés

Transmettre les savoir faire, le patrimoine culturel et naturel
551 411 €

Animer, gérer, évaluer
260 000 €



Transmettre les savoir faire, le patrimoine culturel et naturel
551 411 €

Valoriser les ressources locales
150 000 €

Coopérer
22 000 €

18 projets ont reçu un avis favorable du comité de programmation (avis de principe ou programmation)

Ces projets relevaient des thématiques suivantes :

- Mise en réseau des acteurs économiques : 4 projets,
- Valorisation des ressources locales /circuit court : 3 projets
- Patrimoine culturel et naturel : 8 projets
- Coopération : 1 projet
- Animation, gestion, évaluation : 2 projets.

Etat d'avancement de la programmation 2014-2020

Au 20 décembre 2020, plus de 900 000€ ont été programmés, représentant 70,5% de l'enveloppe LEADER mobilisable sur le territoire Bruche Mossig

Les dossiers payés représentent 388 000 €, plus de 30% de l'enveloppe totale attribuée au territoire,

Type de structure sollicitant une subvention Leader

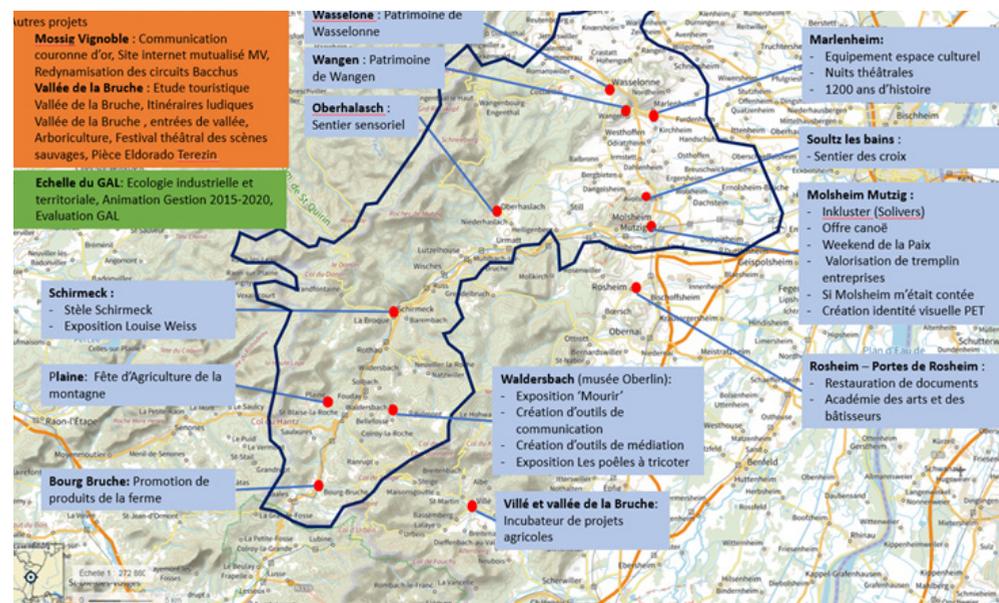
Collectivités ou établissements publics
59%



Entreprise
12%

Association
29%

Localisation des projets



Source : rapport intermédiaire Oréade Brèche

Montant moyen sollicité dans les demandes de subvention Leader : 27 568€

TREMPIN ENTREPRISES MUTZIG



La Commune de Mutzig a mené le projet de requalification de la friche industrielle de la Brasserie de MUTZIG et avec l'appui du Pays Bruche Mossig Piémont, elle a développé un pôle de services comprenant notamment une pépinière d'entreprises dénommée Tremplin Entreprises, implantée dans le bâtiment historique de la brasserie.

Les activités de Tremplin Entreprises, s'articulent autour de fonctions complémentaires :

- Proposer une offre d'hébergement à tarif avantageux (bail précaire de 23 mois renouvelable) pour les jeunes entreprises
- Développer le « pôle création entreprise » et promouvoir le bâtiment comme lieu ressource en matière d'entrepreneuriat
- Prospecter et accompagner les jeunes entreprises innovantes
- Attirer des publics spécifiques : les jeunes de moins de 25 ans, les femmes entrepreneures, les salariés en reconversion...
- Louer des salles pour l'organisation de formations, séminaires et évènements à destination des entreprises ou des bureaux pour entretiens individuels ;

La gestion et l'animation de Tremplin Entreprises initialement confiées par la Ville de Mutzig au Pays Bruche Mossig Piémont ont été reprises par le PETR Bruche Mossig en qualité de mandataire de la commune de Mutzig en 2019. L'accueil à Tremplin Entreprises est assuré depuis octobre 2019 par Cécile Grucker et la direction par Patrick Peter animateur économique du PETR recruté en février 2019.

La crise générée par la COVID 19 a imposé un repositionnement des activités d'animation économique du PETR et la fermeture de l'accueil de Tremplin Entreprises le temps du premier confinement.

Tremplin Entreprises dispose d'un site internet remis à neuf
<https://www.tremplin-entreprises.fr>

L'HERBERGEMENT A TREMPLIN ENTREPRISES

Le taux d'occupation de Tremplin Entreprises malgré la crise sanitaire est maintenu à 68 % au 31/ 12/ 2020 avec 17 bureaux occupés sur 25.

En 2020 Tremplin a enregistré :

- 5 départs : B-AUDIO, D-TECH, QUELEA, ALBECKER ARCHITECTURE, OXYCAR
- 5 arrivées : RECOLOOK DESIGN, Hélène THOUVENOT, Mesdames HENRY et STEINGLIN, FLEXIWORK EASY, Maria DANZ
- 1 évolution de loyer : MERLET PAYSAGES a déménagé dans un bureau plus grand

Ces attributions nouvelles ont été soumises au comité de sélection mobilisé 7 fois à cet effet.

Perspectives pour 2021 :

- 3 arrivées attendues au 1er trimestre : M MEYER (GM COURTAGE), M LAURET et DIGIT'Alsace
- 3 contacts : Mme BAILLY (broderie), Mme POMMIER (formation) et MM SCHEERS et GEMEHL (vente de béton)
- 1 départ de RECITAL

La gestion courante du lieu est assurée en partenariat avec la ville de Mutzig (nettoyage, connexion internet, téléphonie, état des lieux, appels à loyer, chauffage/climatisation, accueil et réception des visiteurs et colis)

LOCATION DE SALLE EN HAUSSE

En complément de ces résidents permanents, Tremplin accueille en location temporaire des acteurs économiques tels la CCI, la CMA, Créacité, Cooproduction, l'ordre des experts-comptables... et loue ses salles de réunion ou bureaux d'entretiens à des organismes de reclassement, de formation ou d'insertion professionnelle notamment.

Malgré la situation en 2020, 12 entreprises (dont des extérieures à Tremplin) ont régulièrement procédé à des réservations de salle/bureau pour des locations temporaires, notamment pour des formations (Rce Conseils, Drone Session, CMCG Formation,...)



L'ANIMATION A TREMLIN

De nombreux projets d'animation prévus pour 2020 ont été annulés en raison du contexte sanitaire. Somme toute, Tremplin a accueilli :

- 1 atelier juridique 23 participants
- 1 atelier Marchés Publics 12 participants
- 4 petits Dej des résidents de Tremplin – moyenne de 20 participants
- 1 repas de Noël (janvier 2020) 35 participants
- visite de la Sous-Préfète avec la Mairie de Mutzig

Le pôle création/reprise d'entreprise a drainé 126 contacts en 2020, à savoir :
Age moyen 40 ans (38 ans en 2019)

- 46 % artisans (39 % en 2019), 33 % commerçants et 20 % de prof lib
- 52 % de femmes (61 % en 2019)
- 60 % de demandeurs d'emploi, 37 % de salariés et 3 % autres (retraités, AE...)
- 87 % de projet de création d'entreprise, 6 % de reprise et 5 % en développement
- 57 % issus du territoire du PETR (68 % en 2019)
- 51 % de projets de micro-entreprise (48 % en 2019)
- 41 % susceptibles d'avoir besoin de la PFIL Initiative BMP (35 % en 2019)
- 9 % susceptibles d'être intéressés par la location d'un bureau à Tremplin
- 5 réunions création/reprise d'entreprise animées par CMA/CCI (moins que l'an passé à cause des confinements)
- 1 réunion création Micro-entreprise animée par Tremplin et Créacité

D'autre part 30 entrepreneurs bénéficiaires du RSA ont été suivis pour le compte du CD 67





LA PFIL INITIATIVE BMP

La plateforme d'Initiatives locales Bruche Mossig Piémont est une association d'intérêt général dont les services proposés sont gratuits. Elle est régie par le droit local et fait partie du réseau Initiative France, premier réseau associatif de financement et d'accompagnement de la création/reprise d'entreprises en France.

Créée en 2003 à l'initiative du Pays Bruche Mossig Piémont, l'association Initiative BMP accompagne les porteurs de projets en création/reprise d'entreprises sur tout le territoire du PETR, moyennant :

- un prêt d'honneur à taux 0 sans intérêt ni caution, qui peut aller de 1 000 € à 30 000 €, remboursable sur une durée de 2 à 5 ans,
- un suivi et un accompagnement personnalisé,
- un parrainage apporté par un chef d'entreprise bénévole,

Son niveau d'activités se situe à hauteur d'une quarantaine de dossiers par an.

La PFIL est un partenaire privilégié du PETR et des communautés de communes pour l'animation et le développement du territoire. Le comité syndical réuni le 5 février 2020 a décidé de poursuivre le partenariat avec la plateforme formalisé au sein d'une convention prévoyant l'hébergement gracieux de la PFIL dans les locaux du PETR au regard de sa mission d'intérêt général qui se justifie par :

- l'encouragement de l'entrepreneuriat sur le périmètre du PETR et son impact sur la création (ou le maintien) d'emplois sur le territoire ;
- le risque encouru en lien avec la faisabilité financière des projets ;
- l'expertise mobilisé à titre bénévole

En 2020 la PFIL Initiative BMP a à son actif :

- 19 dossiers validés
- 11 créations, 4 reprises et 4 développement
- 6 sur Molsheim/Mutzig, 2 sur Vallée de la Bruche, 3 sur Mossig et Vignoble, 3 sur Portes de Rosheim et 4 sur Pays de Ste ODILE
- 244 000 € de prêts d'honneur débloqués
- 50 emplois créés ou maintenus





Par ailleurs elle a engagé une réflexion avec le PETR Bruche Mossig pour la création d'un **fonds de soutien au commerce en milieu rural** en partenariat avec les EPCI.

Ce fonds serait destiné à financer l'investissement matériel, immobilier, l'embauche ou simplement la trésorerie pour le maintien, la reprise, l'installation ou le développement des activités commerciales de proximité. Seront privilégiées les implantations géographiquement éloignées des grands centres urbains, prioritairement dans les communes dont la densité des activités commerciales est relativement faible.

A noter que le fonds traditionnel sera toujours ouvert à tous les projets et que ce fonds spécifique sera additionnel. Ce nouveau fonds sera proposé à chacune des communautés de communes qui valideront ou non sa mise en place sur leur territoire

ANIMATION ET ACTIVITE ECONOMIQUE

Le PETR s'est positionné pour assurer l'instruction des dossiers présentés au fonds Résistance pour le territoire Bruche Mossig. Ainsi, Patrick PETER a assuré **l'instruction de 15 dossiers** présentés au comité d'attribution Résistance.

Le directeur de Tremplin Entreprises a participé aux événements organisés par nos partenaires de la création d'entreprise :

- soutien coach à une équipe pour le concours Alsace Tech à Strasbourg
- soutien coach à trois mini-entreprises de BTS du lycée Henri Meck à Molsheim Entreprendre Pour Apprendre
- soutien coach à une mini-entreprise de Bac du lycée Louis Marchal à Molsheim EPA
- jury au championnat mini-entreprises EPA
- participation aux comités PFIL Initiative BMP
- conception des réunions d'info micro-entrepreneurs
- conception d'un atelier pépinière pour salon créer sa boîte
- appui à la Ville de Mutzig pour l'établissement d'une demande de financement LEADER pour Tremplin
- animation de réunion Pôle de coopération avec acteurs de la création

#COVID19 : RÉSISTANCE : UN FONDS DE SOUTIEN AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Instruction des dossiers simplifiée et effectuée à l'échelle de chaque territoire de manière souple et agile

Sur une initiative de la Région GrandEst, avec le soutien de la Banque des Territoires, des EPCI, des Départements :

- Entreprises : soutien 5 à 10.000* euros si vous ne trouvez pas de solutions de trésorerie
- Associations : soutien de 5 à 30.000* euros si vous ne trouvez pas de solutions de trésorerie

* remboursement avec différé d'un an

44 M€ POUR UN FONDS COMPLÉMENTAIRE AUX DISPOSITIFS EXISTANTS

AGIR PARTOUT

AGIR ENSEMBLE

ENCOURAGER LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ

BRUCHE MOSSIG
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET LOCAL

patrick.peter@petrbruchemossig.fr | 03 88 97 39 75 - 06 47 65 74 87

regiongrandest

Mossig & Vignoble

valleedela bruche.fr

ALSACE

BAS-RHIN

BANQUE des TERRITOIRES

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

#LeGrandEstResiste

L'élaboration du projet de territoire sera l'occasion de définir les priorités d'actions du PETR pour l'avenir.



BRUCHE MOSSIG



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

